

DEC24497DAJ

**Décision du 18 décembre 2024 portant renouvellement du mandat de Mme Cécile JANET en qualité de
Référente déontologie**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à compter du 23 octobre 2024,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 9 décembre 2020 (note de service 2020-96) portant organisation de la délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche,

Vu la décision du 14 janvier 2021 portant nomination de Mme Cécile JANET en qualité de Référente déontologie pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la décision en date 13 juin 2024 portant nomination de Mme Claire LURIN en qualité de Déléguée à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche d'INRAE pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2024,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Cécile JANET, Ingénieure de Recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions de Référente déontologie pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

